

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

Le vingt et un juillet deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 15 juillet 2014

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Moraud Franck, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau, Deschamps Valérie, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie

**Absents excusés** : Bonnisseau Denis, Hauwaert Gaëlle, Airault-Mounier Stéphanie

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Sylvie Fouché

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

#### **WC publics place de la mairie**

Il convient de remplacer les WC et urinoirs des WC publics qui sont très abimés.

La SARL Fombelle nous a présenté un devis de 1 458.90 € TTC.

Morgan Fombelle sort de la salle et après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à ce devis.

#### **Site internet officiel de la commune**

Le maire présente un devis de Laurent Jaunet pour la création du site : 2 849 €.

Ce devis comprend l'achat de la licence, l'installation, la création et la mise en page ainsi que la formation.

D'autre part, Annette Machet donne lecture d'un courrier d'Albert Lepsant (ancien conseiller municipal) qui explique comment le site avait été créé et pourquoi il n'a pas pu évoluer.

Après avoir longuement évoqué que le site devra être « vivant et attractif » il est dit également qu'il pourra être « alimenté » par des personnes intéressées et extérieures au conseil municipal. Les articles seront ensuite validés et insérés.

Le conseil municipal valide le devis de Laurent Jaunet.

### **Subvention voyage collègue Anne Frank**

Le maire fait part d'un courrier du Principal du Collège Anne Frank qui sollicite une aide financière pour un séjour en Touraine les 25 et 26 septembre 2014. Le coût de ce séjour est de 100 Euros et concerne 9 enfants de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer 30 € par enfant. La famille devra en faire directement la demande à la mairie.

### **Décisions modificatives**

La trésorerie de Sauzé-Vaussais nous demande d'amortir pour 2014 le réseau d'assainissement n° inventaire 41-21532 pour la somme de 1631 €.

Le conseil municipal donne l'autorisation d'effectuer un titre et un mandat pour cette même somme, sur le budget de la commune.

### **Référents pour la Préfecture**

Le maire informe l'assemblée que la Préfecture demande un référent « sécurité routière » et un référent « délinquance ».

Ces personnes servent de relais entre la commune et la Préfecture et reçoivent toutes les informations concernant ces sujets.

1. Référent sécurité routière : Marie-Thérèse Grimaud
2. Référent délinquance : Albert Bousser

### **Echange terrain EHPAD/Commune**

Le maire rappelle au conseil municipal l'échange de terrain qui devait avoir lieu entre l'EHPAD et la commune pour l'aménagement des travaux, sur les parcelles E n° 992 et ZR n° 215, pour des superficies de 70 ares 28 et 11 ares 67.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces afférentes au dossier.

### **Terrain Saivin**

Le maire rappelle que Monsieur Saivin souhaitait donner un terrain à la commune de Limalonges. La donation n'étant pas réglementaire, elle est rectifiée en la vente pour 1 € symbolique.

Le terrain se situe aux Maisons-Blanches et est cadastré section B n° 371 d'une superficie de 552 M<sup>2</sup>.

### **Affaire Oustrin/Commune**

Pour rappel, Madame Oustrin a fait une demande d'indemnisation à la commune pour « refus d'intervention du maire » début 2013, concernant son logement insalubre.

Le Tribunal administratif vient de nous faire parvenir un mémoire auquel il faut répondre dans les 60 jours.

Elle demande une indemnisation à hauteur de 13 543.21 € + 1 800 € de frais d'avocat, soit 15 343.21 €.

En conséquence, le conseil municipal autorise Madame Machet à défendre cette affaire auprès du Tribunal. Dans un premier temps, elle va solliciter M.Boutin, maire à l'époque, pour qu'il établisse un memento de cette affaire, puisqu'il n'existe aucun écrit en mairie.

Le dossier sera ensuite envoyé à notre assurance qui nommera un avocat pour nous défendre.

 **Divers**

1. Bilan des nuits romanes : positif ! 1300 entrées  
Revoir l'organisation du temps convivial : tables trop rapprochées  
Prévoir un pot de remerciement avec tous les bénévoles